

DECISION

OBJET : Aménagement de l'Eurovélo 6, phase 2 - demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets DETR-DSIL 2023

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 6 octobre 2022, devenue exécutoire à compter du 8 octobre 2022, lui donnant délégation de compétences en vertu des dispositions susmentionnées,

Vu l'arrêté du 7 octobre 2022 devenu exécutoire le 11 octobre 2022 accordant délégation de signature du président à Madame Isabelle LOUIS, 4ème vice-présidente en charge de la contractualisation, l'autorisant à signer tous documents relatifs aux programmes contractualisés et notamment les demandes d'aides,

Considérant que la délégation précitée porte notamment sur :
« Le dépôt des dossiers de demandes de subventions et du plan de financement au titre du fonds de soutien à l'investissement public local » ;

Considérant le projet d'aménagement de l'Eurovélo 6, phase 2 sur le secteur du centre-ville de Montceau-les-Mines entre la 9^{ème} écluse et le pont de Lucy ;

La Communauté urbaine sollicite le soutien de l'Etat, au titre de l'appel à projet commun DETR-DSIL 2023, selon le plan de financement suivant :

FINANCEURS	MONTANT H.T. (valeur absolue et pourcentage)
Région Bourgogne-Franche Comté	267 382 euros HT_37,45 % ⁽¹⁾
Conseil départemental de Saône-et-Loire	81 892 euros HT_11,47% ⁽²⁾
Etat-DETR/DSIL 2023	221 902 euros HT_31,08%
Communauté urbaine Le Creusot-Montceau	142 794 euros HT_ 20%
TOTAL FINANCEURS	713 970 euros HT_100%

(1) Subvention de la Région BFC au prorata d'une subvention attribuée de 816 000 € HT pour un montant total de travaux de 2 179 107 € HT

(2) Subvention du CD71 (appel à projets) au prorata d'une subvention attribuée de 250 000 € HT pour un montant total de travaux de 2 179 107 € HT

DECIDE ce qui suit :

- D'approuver le plan de financement détaillé, ci-dessus, du projet d'aménagement de l'Eurovélo 6, phase 2 sur le secteur du centre-ville de Montceau-les-Mines entre la 9^{ème} écluse et le pont de Lucy ;
- D'autoriser la vice-présidente en charge de la contractualisation à solliciter les subventions de l'Etat, au titre de la DSIL-DETR 2023 et à mener les démarches afférentes ;

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;

La présente décision sera communiquée aux membres du conseil communautaire à la faveur d'une prochaine réunion.

Fait à Le Creusot, le 10 février 2023

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 10 février 2023
et publié, affiché ou notifié le 10 février 2023

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La vice-présidente,
Isabelle LOUIS

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La vice-présidente,
Isabelle LOUIS

